

GAY-LUSSAC HERITAGE

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM.

Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Part A code ISIN : FR0010883017 - Part I code ISIN : FR0010887166

Ce Fonds est géré par **GAY-LUSSAC GESTION**

Objectif et politique d'investissement

L'objectif de gestion du Fonds, de classification « mixte », est la réalisation d'une performance annualisée supérieure à l'€STER, après prise en compte des frais courants, en s'exposant à la classe d'actifs actions de manière opportuniste et à la classe d'actifs produits de taux au terme de l'horizon de placement fixé à trois ans. En cas de taux particulièrement bas, négatif ou volatile, la valeur liquidative de l'OPCVM peut être amenée à baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : L'indice €STER correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence de la zone euro. L'€STER repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires.

Le Fonds ne suivant pas une gestion indiciaire, sa performance peut s'écarter sensiblement de celle de l'indicateur de référence.

Fonds de capitalisation réinvestissant ses revenus, éligible aux contrats d'Assurance-vie.

Stratégie d'investissement : La gestion du FCP est réalisée dans le cadre d'un processus d'investissement en deux temps :

1. **Allocation :** définition de l'allocation d'actifs au sein du FCP en fonction de la définition d'un scénario économique et financier et des règles d'investissements et de contrôle des risques établies par la société de gestion.

La stratégie d'investissement du FCP repose sur une analyse macroéconomique, suivant une approche de type Top-Down. L'allocation stratégique est déterminée par le Comité d'Orientation Thématique et suivie sur une base hebdomadaire par le comité tactique composé des membres de l'équipe de gestion de GAY-LUSSAC GESTION.

2. **Identification des supports d'investissement :** sélection des titres en fonction du potentiel de valorisation envisagé et du risque associé, selon l'analyse de la société de gestion.

GAY-LUSSAC HERITAGE est un FCP mixte exposé à différentes classes d'actifs en fonction des décisions d'allocation.

- Actions : le FCP est exposé entre 0% et 30% de l'actif net en actions majoritairement de grandes et moyennes capitalisations de pays membres de l'Union Européenne, les petites capitalisations étant limitées à 10% de l'actif net.
- Produits de taux : le FCP est exposé entre 70% et 100% en produits de taux de pays membres de l'Union Européenne.

La fourchette de sensibilité du portefeuille du FCP aux taux d'intérêt est comprise entre -2 et 10.

Le FCP procède à des investissements en titres d'Etats et assimilés, et également en titres de créances et obligations de sociétés privées jusqu'à 100% de l'actif net. GAY-LUSSAC GESTION évalue précisément et de manière indépendante toutes les positions ainsi que les opérations du portefeuille préalablement à chaque décision d'investissement et ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation. En cas de dégradation de la note d'un émetteur, la société de gestion procède en interne à une double analyse du dossier (analyse financière et analyse de crédit) qui lui permet de décider de l'opportunité de conserver ou de céder un titre dans le cadre du respect de l'objectif de rating.

Il pourra investir en titres dits spéculatifs, obligations « non Investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation ou jugées équivalentes par la société de gestion, dans la limite de 20% maximum de l'actif net.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions :

- d'OPCVM de droit français conformes à la Directive 2009/65/CE, limités à 10% en OPC ou OPCVM,
- d'OPCVM de droit européen conformes à la Directive 2009/65/CE, limités à 10% en OPC ou OPCVM,
- d'OPC français ou étrangers relevant de la Directive Européenne 2011/61/UE – Directive AIFM - dont l'actif net est limité à 10% en OPC, respectant les critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le FCP sera exposé au risque de change à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

Remboursement des parts : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvré avant 12 heures par le dépositaire et sont exécutées, à cours inconnu, sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour.

Recommandation : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

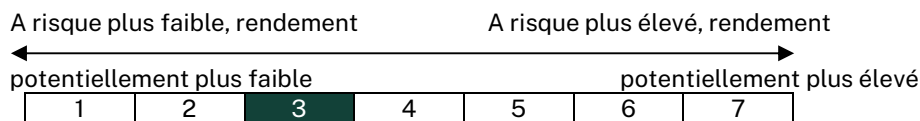
Les parts A et I de cet OPCVM ne peuvent être souscrites par des « US Persons » ou assimilées.

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité au sens de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus. La gestion des risques de durabilité est assurée par les gérants tel que définie dans la partie « VIII. Prise en compte des facteurs de durabilité dans la stratégie d'investissement » du prospectus du FCP.

GAY-LUSSAC HERITAGE

Conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2020/852, le FCP étant relatif à l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 :
« Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. »

Profil de risque et de rendement



Le niveau 3 de l'indicateur de risque reflète l'exposition du Fonds aux marchés obligataires. Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risque important pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque de dégradation peut aller jusqu'au défaut d'un émetteur.

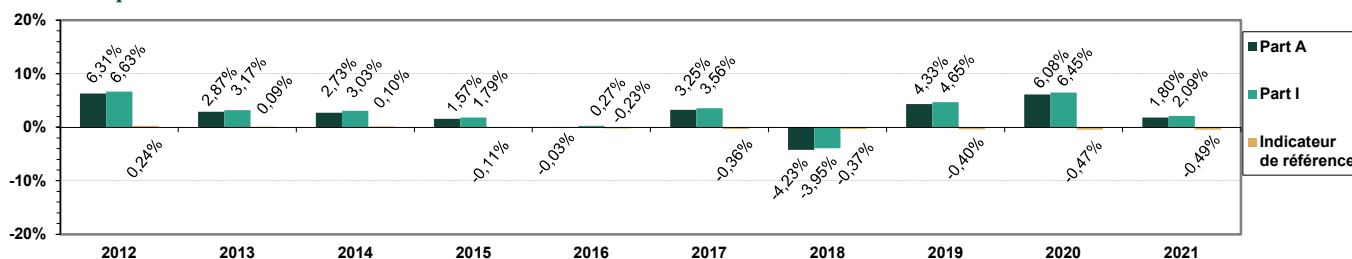
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
	Part A	Part I
Frais d'entrée	2%	2%
Frais de sortie	néant	néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son Conseil ou de son Distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.		
Frais prélevés par le Fonds sur une année		
	Part A	Part I
Frais courants	1,44% ttc (*)	1,04% ttc (*)
(*) Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.		
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances		
	Part A et part I	
Commission de performance	15,00% ttc de la performance annuelle du Fonds au-delà d'une valorisation minimale nette de l' €STER (*) capitalisé + 2% sur un an Ces frais ne sont prélevés que si la performance annuelle du Fonds est d'au moins €STER+ 2% sur la période de référence. Frais de performance prélevés sur l'exercice 2021 Part I : 0,11%	

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, se référer au prospectus du Fonds disponible sur le site Internet www.gaylussacgestion.com

Performances passées



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Seules les performances des années civiles pleines sont affichées. Les performances annuelles du Fonds sont calculées produits nets réinvestis et tiennent compte de l'ensemble des frais et commissions payés ; celles de l'indicateur sont calculées produits réinvestis. L'indicateur de référence a été modifié : jusqu'au 31 décembre 2021, il s'agissait de l'EONIA; depuis le 1^{er} janvier 2022, il s'agit de l'€STER.

Date de création du Fonds : juin 2010

Devise de libellé des parts : Euro

GAY-LUSSAC HERITAGE

Informations pratiques

Nom du dépositaire : Société Générale

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, rédigés en français, ainsi que les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion de portefeuille : GAY-LUSSAC GESTION 45, avenue George V – 75008 PARIS - tél. : 01 45 61 64 90 ainsi que sur son site Internet : www.gaylussacgestion.com

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts :

auprès de la Société de gestion de portefeuille GAY-LUSSAC GESTION (cf. ci-dessus).

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques, notamment la valeur liquidative :

auprès de la Société de gestion de portefeuille GAY-LUSSAC GESTION (cf. ci-dessus).

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. La législation fiscale dans le pays d'origine de l'OPCVM peut également avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Il vous est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès de votre Conseil fiscal habituel.

Informations sur la politique de rémunération : Les détails de la politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.gaylussacgestion.com, ainsi que sous format papier sur simple demande des investisseurs.

La responsabilité de GAY-LUSSAC GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La politique de rémunération prend en compte les risques de durabilité au sens de l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement Disclosure ».

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

GAY-LUSSAC GESTION est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/03/2022.